

Les espèces indigènes sont particulièrement sensibles aux agents pathogènes véhiculés par les espèces exogènes porteuses saines d'un champignon microscopique et d'un protozoaire. Elles ont contaminé puis éradiqué les écrevisses autochtones d'une grande partie de l'Europe au cours du XXe siècle.



Une situation préoccupante

L'Écrevisse à pieds blancs se trouve actuellement en Meuse et dans les Vosges où elle est encore bien représentée malgré des cas de peste récents. La Moselle et la Meurthe-et-Moselle ne comptent plus qu'une seule population à ce jour. Sur le territoire du Parc, on la retrouve uniquement à l'amont de 3 affluents de la Meuse.

L'Écrevisse à pattes rouges quant à elle se trouve encore sur tous les départements bien que faiblement représentée en milieu naturel et plus présente en élevage tout comme l'Écrevisse à pattes grêles.

Protégées au niveau national, inscrites comme «vulnérables» sur le livre rouge des espèces menacées en France, inscrites en annexe 3 de la Convention de Berne et en annexe 2 et 4 de la Directive Habitats (uniquement annexe 5 pour «la pattes rouges»).

Les facteurs de régression

- l'introduction d'espèces exogènes (destruction des habitats, apport de maladie)
- disparition des petites zones humides
- rupture des corridors écologiques nécessaires à leurs déplacements
- modification des zones humides
- isolement génétique
- pollution des eaux

des espèces à protéger, des actions à développer :

- ▶ ne détruisez pas les petites zones humides mais préservez les, quelque soit leur taille.
- ne prélevez ni les adultes, ni les œufs.
- n'introduisez pas d'écrevisses exotiques dans les cours d'eau ou les plans d'eau
- n'introduisez pas de poissons dans les petites zones humides (en particulier dans les petits cours d'eau de bonne qualité)
- nettoyez soigneusement ses bottes lorsque l'on passe d'un cours d'eau où la présence d'espèces exotiques est avérée afin de ne pas contaminer (par le transport du champignon responsable de la peste des écrevisses) les cours d'eau plus propres où nos espèces locales trouvent refuges
- évitez les travaux sur ces zones de ponte durant la période de reproduction.
- évitez tout CURAGE et RECALIBRAGE des milieux potentiellement favorables
- évitez l'arrachage ou la coupe des ripisylves sans diagnostic préalable
- réhabilitez écologiquement les sites de présence (clôture périphérique pour protéger contre le piétinement des bovins, enlèvement des encombrants toxiques...)
- conserver et gérer de manière extensive les prairies en bord de cours d'eau
- mettre des bandes enherbées sur les cultures de bords de cours d'eau, réduire les intrants de ces cultures
- préservons ensemble la qualité de ces petits cours d'eau en évitant tout acte polluant ou destructeur (déchets, vidange de voiture, assèchement du milieu, création de barrages...)
- communiquez vos observations et pour être sûr de ne pas vous tromper, n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste qui pourra établir un diagnostic du milieu et de la population et vous conseillera finement dans le choix des gestions ou des travaux à effectuer.

en Lorraine il est possible de s'adresser à :

Parc naturel régional de Lorraine

Logis Abbatial des Prémontrés
Rue du Quai
BP 35 - 54702 PONT-A-MOUSSON cedex
Tél. : 03 83 81 67 67



Conseil Supérieur de la Pêche, Délégation Régionale Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace,

23, rue des Garennes
57155 MARLY
Tél : 03 87 62 38 78 ou dr3@csp.ecologie.gouv.fr



Parc naturel régional de Lorraine

Les Écrevisses

espèces animales

protégées

du Parc naturel

régional de

Lorraine

patrimoine remarquable



Les écrevisses sont des **décapodes** faisant partie soit de la famille des **Astacidae** (écrevisse à pieds blancs, à pattes rouges, à pattes grêles, écrevisse signal) soit de la famille des **Cambaridae** (écrevisse américaine). Il existe plusieurs sous-espèces à travers l'Europe.

Les écrevisses

espèces indigènes et espèces introduites, une cohabitation difficile

sur le territoire du Parc

7 espèces d'écrevisses sont présentes sur le territoire français, 3 indigènes et 4 exogènes dites « introduites ». Parmi celles-ci 2 espèces autochtones sont présentes sur le territoire du Parc : l'**Ecrevisse à pieds blancs** *Austropotamobius pallipes pallipes* et l'**Ecrevisse à pattes rouges** *Astacus astacus astacus*.

Egalement présentes, une espèce introduite considérée comme naturalisée, l'**Ecrevisse à pattes grêles** ou «turque» (*Astacus leptodactylus leptodactylus*) ainsi que 2 espèces introduites et nuisibles, l'**Ecrevisse américaine** (*Orconectes limosus*) et l'**Ecrevisse signal** ou «du pacifique» (*Pacifasciatus leniusculus*).



description et comportement

L'**Ecrevisse à pattes rouges** mesure jusqu'à 16 voire 18 cm pour les mâles. La face ventrale est plus sombre et ses pinces, imposantes, sont rouges de même que ses articulations. Le rostre à bords parallèles se termine par une crête triangulaire crénelée. Une ligne d'épines latérales est visible uniquement en arrière du sillon cervical.

L'**Ecrevisse à pieds blancs** mesure jusqu'à 10 à 13cm à l'âge adulte et se distingue par sa coloration pâle de la face ventrale et de grosses pinces. Le rostre, à bords convergents se termine par une crête médiane peu marquée et non denticulée. De petites épines sont bien visibles en arrière du sillon cervical.

L'**Ecrevisse à pattes grêles**, introduite dans les années soixante, d'origine européenne et peu concurrentielle à nos espèces autochtones. Elle se caractérise par des pinces plutôt fines, très allongées à bords presque droits et une coloration générale claire. Le rostre à bords parallèles présente des côtés denticulés à la base. De nombreuses épines recouvrent les côtés du céphalothorax en arrière du sillon cervical.



Omnivores et volontiers détritivores avec une tendance plus carnivore (crustacés, escargots, larves d'insectes...) à l'automne, les écrevisses ont une activité essentiellement nocturne.



Leur habitat

L'**Ecrevisse à pieds blancs** vit dans les eaux fraîches et très oxygénées des petits cours d'eau surtout en tête de bassin. Il lui faut de nombreuses caches, en particulier de belles ripisylves aux berges bien enracinées pour se reproduire où effectuer leurs mues. **De plus en plus rare dans nos cours d'eau, elle représente un excellent indicateur de qualité des milieux.** Mûre à 3 ou 4 ans elle ne pond qu'entre 50 et 100 œufs contre près de 300 pour l'Ecrevisse à pattes rouges.

L'**Ecrevisse à pattes rouges** vie essentiellement dans les rivières à courant calme et les plans d'eau de bonne qualité. Elle est donc largement utilisée en astaciculture extensive et représente un met de choix pour les restaurateurs.

L'**Ecrevisse à pattes grêles**, introduite en France, vit essentiellement en étangs où elle est élevée mais d'où elle s'est échappée pour vivre dans les cours d'eau à faciès d'écoulement plutôt lent.

De plus en plus rare dans nos cours d'eau

Dans les berges, elles trouveront des caches entre les racines ou les pierres ou creuseront des galeries en terre.

C'est à l'automne que les écrevisses se reproduisent et les œufs, pondus 3 à 6 semaines plus tard, seront incubés jusqu'au mois de juin. Dès lors, les juvéniles changent 6 à 7 fois de peau de juin à octobre puis 2 fois par an jusqu'à l'âge adulte. La mue des adultes s'effectue une seule fois par an. C'est à ces moments là qu'elles sont le plus vulnérable tant aux maladies qu'à la prédation et au cannibalisme.

Les écrevisses exotiques, très prolifiques, peuvent procréer dès l'âge de 2 ans et les juvéniles sont libérés plus tôt dans le milieu naturel. Agressifs et compétitifs, ils exercent une importante prédation sur les jeunes des espèces autochtones.

